AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_II-DE
Reçu le 24/04/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023AVRIL-II

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice 15 : **Votes** : Pour : 13 Contre : 0

Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BROSSARD Valérie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien
Etait absente 1 : Mme DE OLIVEIRA Katia
Etait absent excusé 1 : M. GUIGNARD Didier
Secrétaire de séance : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Objet : Révision PLU – Mutualisations communes

La commune a choisi de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme, afin de se mettre en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de la Haute-Saintonge (SCoT) et les dispositions législatives en matière d'aménagement du territoire.

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a réalisé un groupement de commandes pour l'élaboration des PLU sur l'ensemble du territoire, auquel la commune a adhéré.

Ce groupement de commande prend la forme d'un marché d'allotissement de six lots, correspondant aux six espaces de vie définis par le SCoT.

A l'issue de la passation des marchés, un prestataire unique a été désigné par espace de vie et il offert la possibilité aux communes qui le souhaitent de mutualiser leurs études.

Les communes doivent indiquer avec qui elles souhaitent mutualiser leurs études et délibérer pour formaliser cette association.

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022SEPT IIIa du 8 septembre 2022 pour prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 83/2022 du 30 septembre 2022 portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme;

AR Prefecture

017-211703392-20230413-2023AVRIL_II-DE
Reçu le 24/04/2023

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022SEPT IIIa du 8 septembre 2022 pour adhérer au groupement de commandes pour l'élaboration des PLU, mené par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge,

Vu la commission d'appel d'offres du 30 janvier 2023 désignant les bureaux d'études mandataires des lots suivants :

- Lots 1 et 2 : urban Hymns - 17 Saint Sauvant,
- Lots 3, 4, 5 et 6 : CITTANOVA - 44 Nantes

Considérant les synergies et les enjeux que la commune partage avec :

- Jonzac
- St Martial de Vitaterne
- Ozillac
- Clam

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de mutualiser ses études PLU avec les communes citées ci-avant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire GUEVARA

Le Maire,
M. Claude MARTIAL

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN
17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_IIB-DE
Reçu le 25/04/2023

St Germain de Lusignan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023AVRIL-IIb

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice 15 : **Votes** : Pour : 12 Contre : 0

Etaient présents 12 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien
Etaient absentes 2 : Mme DE OLIVEIRA Katia, Mme BROSSARD Valérie
Etait absent excusé 1 : M. GUIGNARD Didier
Secrétaire de séance : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Objet : Lotissement « rue du château » : nomination voie

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer la rue qui dessert le lotissement créé à proximité de la « rue du château » sur les parcelles AP 589, 664, 678 et 697:

Impasse des Pivoines

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire GUEVARA

Le Maire,
M. Claude MARTIAL

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_III-DE
Reçu le 24/04/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023AVRIL-III

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice 15 : **Votes** : Pour : 13 Contre : 0

Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BROSSARD Valérie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien
Etait absente 1 : Mme DE OLIVEIRA Katia
Etait absent excusé 1 : M. GUIGNARD Didier
Secrétaire de séance : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Objet : Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37, permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybride rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) approuvés par arrêté préfectoral du 31/03/2022, notamment l'article 2 (c) relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs au transfert et à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement,

Considérant la délibération n° C2022-14 du Comité syndical du SDEER du lundi 4 avril 2022 relative au programme bornes de recharge 2022 (VE 2022), par laquelle le SDEER décide de déployer 27 nouvelles bornes de recharge rapide (36 kW),

Considérant que la commune fait partie du plan de déploiement de 27 nouvelles bornes de recharges rapide (36 kW), et qu'à ce titre, le SDEER :

- prend en charge la totalité de l'investissement pour les bornes installées sur le territoire de communes où il perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE),
- prend en charge la totalité des frais de fonctionnement associés à l'exploitation des bornes,

AR Prefecture

017-211703392-20230413-2023AVRIL_III-DE
Reçu le 24/04/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire GUEVARA

Le Maire,
M. Claude MARTIAL

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN
17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_IV-DE
Reçu le 26/04/2023

St Germain de Lusignan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023AVRIL-IV

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice 15 : **Votes** : Pour : 13 Contre : 0

Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BROSSARD Valérie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien
Etait absente 1 : Mme DE OLIVEIRA Katia
Etait absent excusé 1 : M. GUIGNARD Didier
Secrétaire de séance : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Objet : Vote des comptes de gestion 2022

M. Le Maire expose aux conseillers que les comptes de gestions du budget principal et des budgets annexes de la commune sont établis par le Comptable Public à la clôture de l'exercice. M. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au vote en même temps que les comptes administratifs des mêmes budgets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice et en avoir délibéré, vote :

- Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Installations photovoltaïques » et « lotissement » de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire GUEVARA

Le Maire,
M. Claude MARTIAL

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
017-211703392-20230413-2023AVRIL_IVA-BF
Reçu le 26/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
N°IVa

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures,le conseil municipal de la commune de St Gemain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GUEVARA Marie-Claire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
M.MARTIAL Claude s'est retiré pour cette question, Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal, après lecture des écritures du budget communal,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**2 542 909,00**
	Réalisé :	**1 598 727,54**
	Reste à réaliser :	**288 468,68**
Recettes	Prévu :	**2 542 909,00**
	Réalisé :	**667 718,12**
	Reste à réaliser :	**188 587,30**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**2 468 712,00**
	Réalisé :	**869 090,01**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**2 468 712,00**
	Réalisé :	**2 565 826,98**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**-931 009,42**
Fonctionnement :	**1 696 736,97**
Résultat global :	**765 727,55**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Adjointe au Maire s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 13/04/2023
Adjointe au Maire GUEVARA Marie-Claire

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_IVB-BF
Reçu le 26/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
BUDGET ANNEXE
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES
N°IVb

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de St Gemain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GUEVARA Marie-Claire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
M. MARTIAL Claude s'est retiré pour cette question, Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal, après lecture des écritures du budget annexe "installations photovoltaïques"

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**23 140,11**
	Réalisé :	**1 458,34**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**23 140,11**
	Réalisé :	**23 010,51**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**9 810,12**
	Réalisé :	**5 288,67**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**9 810,12**
	Réalisé :	**9 739,10**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**21 552,17**
Fonctionnement :	**4 450,43**
Résultat global :	**26 002,60**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Adjointe au Maire s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 13 avril 2023
Adjointe au Maire GUEVARA Marie-Claire

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_IVC-BF
Reçu le 26/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS
N°IVc

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Madame GUEVARA Marie-Claire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
07 avril 2023

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
M. MARTIAL Claude s'est retiré pour cette question, Mme DE OLIVEIRA Katia

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal, après lecture des écritures du budget annexe "Lotissements", vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	**459 466,00**
	Réalisé :	**233 780,75**
	Reste à réaliser :	**0,00**
Recettes	Prévu :	**459 466,00**
	Réalisé :	**460 000,00**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	**459 466,00**
	Réalisé :	**267 844,46**
	Reste à réaliser :	**141 861,60**
Recettes	Prévu :	**459 466,00**
	Réalisé :	**284 097,98**
	Reste à réaliser :	**0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	**226 219,25**
Fonctionnement :	**16 253,52**
Résultat global :	**242 472,77**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Adjointe au Maire s'étant retiré lors du vote.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 13 avril 2022
Adjointe au Maire GUEVARA Marie-Claire

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
017-211703392-20230413-2023AVRIL_VA-DE
Reçu le 26/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
N°Va

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Germain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Le Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	0 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**327 370,07**
- un excédent reporté de :	**1 369 366,90**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**1 696 736,97**
- un déficit d'investissement de :	**931 009,42**
- un déficit des restes à réaliser de :	**99 881,38**
Soit un besoin de financement de :	**1 030 890,80**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	**1 696 736,97**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**1 030 890,80**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**665 846,17**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	**931 009,42**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le
Le Maire MARTIAL Claude

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
017-211703392-20230413-2023AVRIL_VB-DE
Reçu le 26/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
BUDGET ANNEXE
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES
N°Vb

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Germain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Le Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe " Installations photovoltaïques" de l'exercice 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**1 440,31**
- un excédent reporté de :	**3 010,12**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**4 450,43**
- un excédent d'investissement de :	**21 552,17**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**21 552,17**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	**4 450,43**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**4 450,43**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**21 552,17**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 20 avril 2023
Maire MARTIAL Claude

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
REPUBLIQUE FRANCAISE
017-211703392-20230413-2023AVRIL_VC-DE
Reçu le 26/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS
N°Vc

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de St Germain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Le Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	0 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif du budget annexe "lotissements" de l'exercice 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	**20 718,86**
- un déficit reporté de :	**4 465,34**
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	**16 253,52**
- un excédent d'investissement de :	**226 219,25**
- un déficit des restes à réaliser de :	**0,00**
Soit un excédent de financement de :	**226 219,25**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	**16 253,52**
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	**0,00**
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	**16 253,52**
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	**226 219,25**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 20 avril 2023
Maire MARTIAL Claude

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_V1-DE
Reçu le 18/04/2023

St Germain de Lusignan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023AVRIL-VI

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice 15 : **Votes** : Pour : 13 Contre : 0
Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BROSSARD Valérie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien
Etait absente 1 : Mme DE OLIVEIRA Katia
Etait absent excusé 1 : M. GUIGNARD Didier
Secrétaire de séance : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. Le Maire explique que chaque année le conseil municipal doit déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales. Puis, Vu le résultat de l'année 2022,
Vu les prévisions budgétaires 2023,

propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023 pour la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la cotisation foncière des entreprises.

Ensuite, il explique que pour l'année 2023, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation et propose le taux de 15,02 %.

Entendu l'exposé, Le conseil municipal, après avoir délibéré, **décide** à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales de 2022 pour l'année 2023 accepte la proposition du taux à 15,02 % pour la taxe d'habitation.

Ils seront donc les suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière « bâti » : 32,00 %
- Taxe foncière « non bâti » : 26,19 %
- Contribution foncière des entreprises : 21,25 %
- Taxe d'habitation 15,02 %

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire GUEVARA

Le Maire,
M. Claude MARTIAL

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-AVRIL_VII-DE
Reçu le 12/05/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023AVRIL-VII

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation du sept avril deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice 15 : **Votes** : Pour : 13 Contre : 0
Etaient présents 13 : M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, M. LEROUX Bruno, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme MAROC Agnès, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, Mme LABORDE Florence, M. RIPPE Jean-Marie, Mme BROSSARD Valérie, Mme BILLAUDEL Virginie, M. MAÏSTRE Jean-Pierre, M. GALLEGO Fabien
Etait absente 1 : Mme DE OLIVEIRA Katia
Etait absent excusé 1 : M. GUIGNARD Didier
Secrétaire de séance : M. GUEVARA Marie-Claire a été élue à l'unanimité (art. L. 2121-15 du CGCT)

Objet : Subventions 2023

M. le Maire présente aux conseillers les différentes demandes de subventions reçues pour 2023 et propose la liste suivante :

Tiers	Proposition 2023
ACCA ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	1 220,00
ARTS ET SPECTACLES EN HAUTE SAINTONGE	500,00
Ass Coopérative De l'école de St Germain de Lusig	2 000,00
ASS DES DONNEURS DE SANG	100,00
ASS LES CLOWNS STETHOSCOPES	50,00
ASS UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	150,00
ASS FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	50,00
CLUB AQUATIQUE HTE STONGE SECTION HANDISPORTS	50,00
CLUB DE L AMITIE LUSSAC ET ST GERMAIN DE LUSIGNAN	350,00
COMITE D HYGIENE BUCCO DENTAIRE	60,00
ASS DE PARRAINAGE 17	50,00
COMITE DES FETES ST GERMAIN/LUSSAC	1 250,00
ALCOOL ASSITANCE CHARENTE-MARITIME	80,00
FNACA SECT ST GERMAIN DE LUSIGNAN-JONZAC	150,00
FOOTBALL CLUB SEVIGNE JONZAC/ST GERMAIN DE L	5 000,00
FOYER RURAL TENNIS DE TABLE	1 000,00
FRANCE AILZHEIMER CHARENTE MARITIME	50,00
INSTITUT BERGONIE	100,00
KARATE CLUB DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN	350,00

AR Prefecture

017-211703392-20230413-AVRIL_VII-DE
Reçu le 12/05/2023

LES DIABLOTINS	7 000,00
LA GAULE JONZACAISE	150,00
LES RESTAURANTS DE COEUR JONZAC	50,00
PREVENTION ROUTIERE 17	100,00
SECOURS CATHOLIQUE	50,00
STE HIPPIQUE RURALE HTE STONGE	100,00
ADMR ST GENIS	100,00
MFR de CHEVANCEAUX p/PERRONNE Tom	50,00
AMF TURQUIE	500,00
CROIX ROUGE	100,00
TOTAL	**20 760,00**

Après échanges et délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des propositions, pour un montant total de 20 760 euros.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme

La secrétaire de séance,
Mme Marie-Claire GUEVARA

Le Maire,
M. Claude MARTIAL

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN
17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_VIIIA-BF
Reçu le 26/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
N°VIIIa

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures,le conseil municipal de la commune de St Gemain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.MARTIAL Claude

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. MARTIAL Claude, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **2 041 048,40**

Recettes : **2 140 929,78**

Fonctionnement

Dépenses : **1 674 119,17**

Recettes : **1 674 119,17**

Pour rappel, total budget :

Investissement
- Dépenses : 2 329 517,08 (dont 288 468,68 de RAR)
- Recettes : 2 329 517,08 (dont 188 587,30 de RAR)

Fonctionnement
- Dépenses : 1 674 119,17 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes : 1 674 119,17 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 13/04/2023
Maire MARTIAL Claude

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_VIIIB-BF
Reçu le 26/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN
BUDGET ANNEXE
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES
N°VIIIb

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de St Gemain de Lusignan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.Le Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. MARTIAL Claude, Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **25 552,17**

Recettes : **25 552,17**

Fonctionnement

Dépenses : **11 050,43**

Recettes : **11 050,43**

Pour rappel, total budget :

Investissement			
Dépenses	:	25 552,17	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	25 552,17	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement			
Dépenses	:	11 050,43	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	11 050,43	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 13 avril 2023
Maire MARTIAL Claude

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500

AR Prefecture
017-211703392-20230413-2023AVRIL_VIIIC-DE
Reçu le 26/04/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE ST GERMAIN DE LUSIGNAN - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS
N°VIIIc

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN, s'est réuni à la Salle du Conseil, sous la Présidence de M. Le Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. MARTIAL Claude, Mme BILLAUDEL Virginie, Mme BROSSARD Valérie, M. GALLEGO Fabien, Mme GUEVARA Marie-Claire, Mme LABORDE Florence, M. LEROUX Bruno, M. MAISTRE Jean-Pierre, Mme MAROC AGNES, M. PITON Alain, Mme RAIGNER Magali, M. RAUD Aurélien, M. RIPPE Jean-Marie

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
Mme DE OLIVEIRA Katia

Date de la convocation
07 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :
M. GUIGNARD Didier

Date d'affichage
07 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/____

et publication du

__/__/____

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Mme GUEVARA Marie-Claire

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **386 219,25**

Recettes : **386 219,25**

Fonctionnement

Dépenses : **199 391,92**

Recettes : **341 253,52**

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	386 219,25	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	386 219,25	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	341 253,52	(dont 141 861,60 de RAR)
Recettes :	341 253,52	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à St Germain de Lusignan, le 13 avril 2022
Le Maire MARTIAL Claude

MAIRIE de ST GERMAIN de LUSIGNAN 17500